Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-D_2025_134-DE

Pont-Péan

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*35131 PONT-PÉAN*
*Tel. 02 99 52 41 70*
*mairie@pontpean.bzh*

Date de la convocation :
9 décembre 2025
Affichage :
Du 21 décembre 2025 au 21 février 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 17
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 9 décembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRÉSENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA, Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS EXCUSÉS : Laëtitia GAUTIER, Anne JOUET, Frédéric GOURDAIS, Farida AMOURY

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Anne JOUET a donné pouvoir à Dominique JACQ, Laëtitia GAUTIER a donné pouvoir à Sylvie BERNARD, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD, Farida AMOURY a donné pouvoir à Espérance HABONIMANA

SECRETAIRE : Dominique JACQ
SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

## 2025-134 : RESSOURCES HUMAINES. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS POLE ADMINISTRATIF. Création d'un poste d'Ingénieur Territorial contractuel à temps complet

**Rapporteur : M. Michel DEMOLDER, Maire**

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Dans le cadre de la convention d'une entente intercommunale pour la création et le fonctionnement d'un service mutualisé informatique entre les collectivités de Pont-Péan, Bourgbarré, Lailé et Nouvoitou, Monsieur le Maire propose la création de l'emploi contractuel d'ingénieur à temps complet (35h hebdomadaire) à compter du 1er janvier 2026 comprenant les missions suivantes :

Sous l'autorité des DGS et en concertation avec les élus en charge du développement informatique, et référents des service Informatique au sein de chaque collectivité.

**Mission 1 : Stratégie informatique :**

- Piloter un audit informatique des 4 communes et proposer un plan d'action pluriannuel
- Mise en œuvre des règles d'utilisation des moyens informatiques, gestion du parc informatique et maintenance des équipements,
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations des audits de sécurité antérieurs.
- Être force de propositions dans l'optimisation des outils (PC, imprimantes, téléphonie, réseaux, vidéoprotection, gestion du site internet, Cloud, logiciel métiers…),
- Rédiger le cahier des charges et suivre la relation du prestataire d'infogérance,
- Conduire les projets informatiques en transversalité avec les services concernés,
- Assurer la veille technologique dans les différentes techniques mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251216-D_2025_134-DE

**Mission 2 : Accompagnement des agents :**

- Former les agents aux bons usages tout au long de l'année en fonction des évolutions techniques, informatiques et des demandes,
- Identifier un agent ressource sur chaque site dédié dits « référents » pour intervenir sur le 1er niveau d'interventions et animer le réseau des référents,
- Accompagner et encadrer d'éventuels stagiaires ou alternants,
- Veiller au respect des règles en matière de sécurité informatique,
- Accompagner les équipes dans les protocoles de données personnelles en complémentarité du DPO.

**Missions 3 : Suivi du service :**

- Assurer la préparation budgétaire du service informatique (fonctionnement et investissement) et l'engagement des dépenses,
- Rédiger les cahiers des charges (clauses techniques) et le suivi des procédures de commande publique,
- Participer à des réunions avec les élus et les services et rendre compte de son activité.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (21 voix/21 voix), le Conseil municipal :**

**DECIDE DE CREER** un emploi d'ingénieur contractuel à temps complet (35h hebdomadaire) à compter du 1er janvier 2026
**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026,
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, de faire bénéficier l'agent qui sera nommé dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités du régime indemnitaire applicable à son grade. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé,
**DECIDE** de mettre à jour le tableau des emplois de la collectivité

Pour copie conforme, en Mairie, le 16 décembre 2025
Le Maire,

Michel DEMOLDER

